

Envoi par courriel

Québec, le 15 mars 2006

Madame Nancy Bernier
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Direction de l'évaluation environnementale
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'établissement d'un LET aux Îles-de-la-Madeleine

Madame,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

L'étude économique du projet de redevances à l'élimination des matières résiduelles préparée par M. Samuel Houngué du Service des études économiques et de la tarification de votre ministère mentionne « **qu'on prévoit retourner globalement aux municipalités près de deux fois ce qu'elles auront payé en redevances** ». Connaissant les particularités de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine qui procède à la collecte des matières résiduelles tant d'origine résidentielle que des ICI et CRD, soit un système unique de collecte par la municipalité.

Selon les données de 2002, la redevance de 10 \$ aurait généré la somme de 66 860 000 \$. On prévoit retourner 85 % de ce montant aux municipalités afin de les soutenir dans leurs activités de gestion des matières résiduelles. Ainsi, ce serait 56 831 000 \$ à répartir entre les municipalités. Au cours des premières années, ce document indique que ce partage serait effectué au prorata des populations respectives.

En 2002, la municipalité des Îles-de-la-Madeleine aurait enfoui ou incinéré 5 540 tonnes. À 10 \$ la tonne, la redevance payable par la Municipalité aurait été de 55 400 \$. La population globale du Québec en 2002 était de 7 500 000. Ainsi, le partage des 56 831 000 \$ représenterait environ 7,50 \$ per capita. La population des Îles-de-la-Madeleine étant de 13 100 habitants, la Municipalité aurait donc reçu environ 98 250 \$.

Est-ce que le raisonnement de la commission se tient ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 22 mars prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission